

TARIFS DE LA CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Le tarif est établi en fonction de la fréquence de l'enfant à la cantine.

Les jours sont à définir en début d'année scolaire.

Fréquence	1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine	4 fois par semaine	5 fois par semaine
Montant annuel par enfant	CHF 740.00 (soit CHF 74 /mois)	CHF 1'480.00 (soit CHF 148 /mois)	CHF 2'220.00 (soit CHF 222 /mois)	CHF 2'960.00 (soit CHF 296/mois)	CHF 3'700.00 (soit CHF 370 /mois)

Facturation et paiement

Le montant annuel sera facturé semestriellement avec les activités périscolaires.

Une première facture de 50 % (soit 5 mois de cantine) vous parviendra début octobre pour **paiement fin octobre 2022**.

Une deuxième facture de 50 % vous parviendra début février pour **paiement fin février 2023**.

Si vous souhaitez payer la totalité des frais de cantine en début d'année scolaire, veuillez le signaler à l'Administration de l'école au moment de l'inscription.

Frais de rappel

CHF 20.00 de frais administratifs seront facturés dès le 2^e rappel

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés dès le 3^e rappel

Remarques :

- Puisqu'il s'agit d'un forfait annuel, il ne sera procédé à aucune réduction de prix, ni pour les vacances (Noël, Pâques, etc.), ni en cas de sortie scolaire, ni en cas d'absence.
- En cas d'absence à la cantine, prière de prévenir la secrétaire **avant 09h00**.
- Le mode d'abonnement choisi (nombre de repas par semaine) sera pris en début d'année scolaire.
- Les versements se feront uniquement au moyen du talon de paiement joint à la facture. Merci de privilégier le paiement électronique.